

Your Technical Control

INFRABEL

Avec Your Technical Control, votre matériel roulant est vérifié pour s'assurer qu'il soit conforme aux exigences pour les parcours «hors sillons». En effet, pour pouvoir rouler et travailler sur le réseau Infrabel, le matériel roulant doit disposer d'une autorisation de circulation ou de travaux.



Pour qui et pour quels types de trains ?

Your Technical Control est accessible aux entreprises ferroviaires, aux entrepreneurs et aux raccordés reconnus comme contractants. Cela concerne le matériel roulant pour les parcours « hors sillons ».

Les parcours « hors sillons » sont des mouvements :

- dans le contexte du «first & last mile», entre le raccordement ferroviaire privé et nos faisceaux/installations, les mouvements dans nos faisceaux et entre deux faisceaux ;
- dans le cadre de travaux, des mouvements vers, depuis et sur la voie hors service ;
- dans le cadre d'une intervention, les mouvements des services de secours.

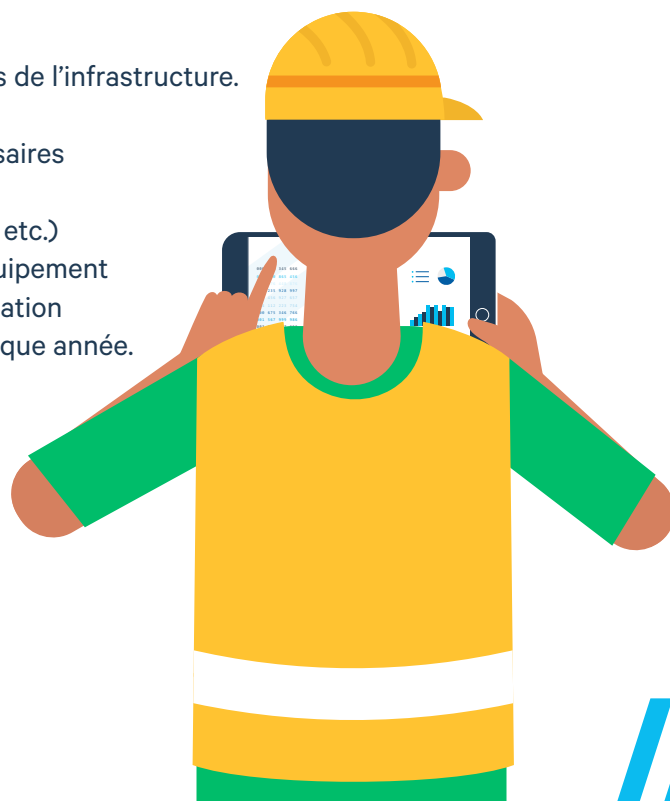
Quel est le rôle d'Infrabel ?

Par le biais du contrôle technique, Infrabel s'assure que le matériel :

- répond aux exigences techniques prévues par la loi ;
- est en mesure de lire les équipements de sécurité présents sur les itinéraires prévus ;
- est détectable par les différents dispositifs de détection présents sur les itinéraires prévus ;
- ne peut occasionner des dégâts matériels ou perturbations de l'infrastructure.

Infrabel délivre une attestation avec les spécifications nécessaires et les restrictions pour circuler sur le réseau ferroviaire.

Un autocollant (indiquant les protocoles, la date d'expiration, etc.) est également délivré et doit être apposé à l'extérieur de l'équipement concerné, de manière clairement visible depuis le sol. L'attestation est valable un an, la procédure doit donc être renouvelée chaque année.



Comment introduire une demande ?

En fonction des itinéraires souhaités et des données techniques du matériel roulant, le contrôle technique doit être demandé à l'avance auprès de la division « Inspection & Homologation Rolling Stock ». Cela se fait par e-mail via homat@infrabel.be.

Combien ça coûte ?

Le prix d'un contrôle technique de matériel roulant dans le cadre d'un parcours hors sillons est basé sur un forfait et un tarif horaire et dépend notamment du type de matériel roulant. Les données de prix et de facturation pour ce service figurent à [l'annexe F.3 du Document de référence du réseau](#).



Plus d'infos ?

N'hésitez pas à contacter homat@infrabel.be